



STAGES DE VACANCES
PROJET PEDAGOGIQUE



Lieux d'accueil :

- Ecole primaire communale de Marneffe : Rue Lambert Daxhelet, 2 – 4210 Burdinne
- Ecole de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Rue de la Fontaine, 5 – 4210 Burdinne
- Salle Paroissiale de Hannêche : Rue Saint Lambert – 20 – 4210 Hannêche

Bureaux :

Administration communale de Burdinne
Rue des Ecoles, 10 – 4210 Burdinne
Delphine Hamende – Coordinatrice ATL
085/51.97.19 - atl@burdinne.be



Sommaire du projet pédagogique

1. INTRODUCTION
2. HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL
3. JOURNEE - TYPE
4. PARTICIPATION FINANCIERE
5. INSCRIPTION
6. OBJECTIFS PRINCIPAUX POURSUIVIS
7. EQUIPE D'ANIMATION
8. ANNEXES

1. INTRODUCTION

La mise en place de stages organisés lors des vacances est une initiative de la commune de Burdinne pour répondre aux besoins en matière d'accueil des enfants durant les vacances scolaires. Il s'agit d'un service d'accueil complémentaire aux milieux d'accueil existant déjà sur territoire de la commune de Burdinne.

L'Administration communale de Burdinne souhaite répondre à la fois :

- à la demande de garde émanant des parents qui exercent une activité professionnelle et de ceux, qui demandeurs d'emploi, sont engagés dans un processus de formation et de réinsertion professionnelle.
- à la demande formulée par des parents qui rencontrent des difficultés de vie momentanées et qui ne savent ou ne peuvent, pour une raison ou une autre, organiser eux-mêmes le temps de loisirs de leur(s) enfant(s).
- à la demande de ceux qui sont désireux de valoriser tout simplement cette période des vacances scolaires en offrant à leur(s) enfant(s) un accueil de qualité et des activités qui favorisent l'éveil de leurs capacités cognitives, motrices et psychosociales.

L'objectif principal de ces stages de vacances est d'accompagner l'enfant, de manière ludique, dans sa relation au groupe, à l'animateur ou à lui-même durant ses vacances scolaires.

L'équipe éducative vise ainsi à créer un espace où l'enfant puisse prendre du plaisir à se découvrir, à s'exprimer, à jouer, à créer, à rencontrer l'autre, ... à s'ouvrir au monde.

Pour ce faire, les activités qui sont proposées aux enfants dans le cadre des stages de vacances sont extrêmement diversifiées : jeux, activités culinaires, chants, activités manuelles, activités sportives, expression corporelle, excursions, ateliers de découverte...

2. HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

Lieux :

Les stages de vacances sont un service d'accueil centralisé principalement organisé dans les locaux scolaires de l'école communale situés à Marneffe et de l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles situés à Burdinne. Nous occupons aussi occasionnellement la salle paroissiale de Hannêche.

Situé au cœur du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuse, les stages de vacances bénéficient, de par cette localisation géographique, à la fois d'avantages du point de vue de la facilité d'accès ainsi que de locaux et d'espaces extérieurs aménagés permettant l'organisation d'un accueil de qualité pour les enfants de 3 à 12 ans.

Infrastructures

Marneffe :

Lors de nos stages dans l'école communale de Marneffe, nous disposons du réfectoire qui est également notre principal local pour l'accueil extrascolaire et pour les stages.

Ce local dispose de tables et de chaises (petites et grandes), il y a les armoires de matériel des accueillantes extrascolaire dont nous pouvons disposer. Il y a un petit coin jeu autour du monde des poupées et de la cuisine.

Nous avons aussi accès à la cuisine (four, micro-onde, frigo, lave-vaisselle).

Au rez-de-chaussée nous avons les toilettes et les vestiaires de sports.

Le réfectoire donne sur une belle cour aménagée avec plusieurs jeux au sol (marelle,...) et un préau.

A l'étage se trouvent les classes, la bibliothèque ou il y a également un espace « tables-chaises » dont nous nous servons pour un groupe. Il y a également une salle de « cinéma » et une petite cour arrière à cet étage.

Burdinne :

Dans cette école nous disposons du réfectoire (local de l'accueil extrascolaire) qui est donc fourni en tables et chaises et qui contient lui aussi les armoires des accueillantes et tout leur matériel, que nous pouvons utiliser.

Dans cette école nous n'avons pas accès aux cuisines, d'après l'équipe des cuisines de l'école, l'afsca refusent qu'on y ait accès car celles-ci sont au gaz.

Le réfectoire donne directement accès à une grande cour.

Ensuite nous avons accès à l'étage où se trouve les toilettes et la salle de gym qui donne également sur une cour et le local « des professeurs » qui sert de local d'animation et de salle de sieste.

Au bout de la rue (quelques pas) se trouve la plaine de jeux ainsi que le terrain multisports (terrain de foot, tennis, pétanque, skate parc).

Hannêche :

Ce local est principalement utilisé l'été (les 2 dernières semaines).

Dans cette salle, nous disposons de l'entièreté des locaux, une grande salle, une scène, un petit local à l'avant du bâtiment (qui sert aussi bien de local d'accueil que de local d'activité).

Il y a également une cuisine fonctionnelle, plusieurs toilettes et un petit local à l'arrière du bâtiment que nous réservons principalement aux siestes.

A l'extérieur se trouve un beau jardin. L'ensemble de l'espace est sécurisé par des barrières.

Horaires :

Les stages ont lieu durant les vacances d'Hiver et de Printemps ainsi que 7 semaines consécutives en juillet et en août.

La journée est divisée en plusieurs temps : voir ci-dessous (journée-type)

Le service accueille en moyenne 40 enfants par jour. Les stages de vacances sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans répartis par groupe selon leur âge et leur nombre. Pour des questions pratiques d'organisation, les enfants inscrits devront être autonome dans la gestion de la propreté (plus de langes).

Pour accueillir au mieux les plus jeunes, une sieste leur est proposée quotidiennement.

3. JOURNEE – TYPE

PROGRAMME D'UNE JOURNEE - TYPE

08h00 à 9h00 : Garderie (07h30 sur demande) - Accueil

09h00 à 10h15 : Activité

10h15 à 10h45 : Collation et temps libre

10h45 à 12h00 : Atelier cuisine

12h00 à 12h30 : Dîner

12h30 à 13h00 : Temps libre ou début de la sieste

13h00 à 14h15 : Activités

14h15 à 14h45 : Temps libre

14h45 à 15h30 : Activité et fin de la sieste

15h30 à 16h00 : Goûter

16h00 à 18h00 : Temps libre et garderie

18h00 : Fin de la garderie

❖ *La garderie*

Une garderie est prévue avant le début des activités ainsi qu'après. Cette garderie est assurée par un animateur et est entièrement gratuite. Elle se veut, en fait, un service pour les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas à ceux du stage. Il s'agit d'un accueil convivial, chaleureux, durant lequel le jeu spontané est privilégié. Les enfants ont ainsi l'occasion, durant cette garderie, de bénéficier de l'infrastructure et du matériel qui se trouvent être à leur entière disposition sous l'œil bienveillant de l'animateur.

Cet accueil est organisé dès 08h00 (sur demande et attestation de l'employeur : dès 07h30), un animateur accueille les enfants. Lors du moment de la collation, les enfants sont pris en charge personnellement par l'animateur responsable du groupe auquel ils appartiennent. Cet accueil des enfants au sein de leur groupe est très important pour créer une atmosphère agréable. Chaque animateur veille donc à accueillir chaque enfant personnellement et veille également à faire en sorte que l'enfant se sente bien au sein de son groupe. C'est l'occasion pour chaque groupe de faire connaissance éventuellement avec les nouveaux et de faire le point sur son programme de la journée. C'est aussi, pour les enfants, l'occasion de donner leur avis et de faire part de leurs souhaits. (Boîtes à idées)

❖ *Les activités*

Comme un stage de vacances est avant tout un endroit de jeux, l'équipe éducative du stage veille donc à proposer aux enfants une offre variée d'activités qui soient adaptées aux compétences et aux habiletés de chaque enfant et qui soutiennent les besoins de créativité et d'expérimentation des enfants.

Notons que pour l'organisation des ateliers et afin de proposer des activités qui correspondent au mieux aux besoins spécifiques à chaque tranche d'âge, les enfants sont répartis en 2 voir 3 groupes d'âge, à savoir :

Le groupe des « **petits** » : 3 à 5 ans et celui des « **grands** » : 6 à 12 ans ou les « **petits** » : 3 à 5 ans, celui des « **moyens** » : 6 à 8 ans et celui des « **grands** » : 9 à 12 ans

Selon le nombre d'enfants inscrits, chaque groupe peut être divisé en sous-groupe.

❖ *Les collations*

Les parents veilleront à donner des collations en suffisance et bénéfiques à la santé des enfants (ex : fruits, yaourts, ...). De l'eau sera toujours disponible.

Lors d'activités culinaires, les enfants ont la possibilité de manger ce qu'ils préparent.

❖ *Le repas*

Le pique-nique est à prévoir.

Ce temps du repas est un moment important de la journée dans la mesure où c'est non seulement un moment pour manger mais aussi pour échanger, entrer en relation, ... L'équipe éducative doit donc veiller à ce que le repas soit un moment calme et agréable pour tous.

❖ *Le zéro déchet*

Dans l'optique de limiter au maximum les déchets durant les stages, nous demandons aux parents de privilégier les gourdes et les boîtes à tartines.

Evitons donc autant que possible, les berlingots, l'aluminium et le cellophane.

❖ *La sieste*

Un local est prévu pour permettre aux enfants de faire la sieste.

Des lits et des couvertures sont disponibles ainsi que des livres de lecture. Un animateur sera présent tout au long de celle-ci. Si besoin, les enfants peuvent apporter leur doudou et leur couverture personnelle.

❖ *Le temps libre ou le repos*

A côté des activités structurées proposées par les animateurs, nous accordons également une grande importance à l'organisation d'une période de temps libre dans la journée d'un enfant dans la mesure

où il constitue un élément indispensable dans le développement social de l'enfant. Durant cette période, l'équipe veille non seulement à ce que l'enfant soit auteur et acteur de ses jeux en laissant la liberté à chaque enfant de déterminer lui-même ce qu'il fait, comment il le fait et avec qui.

4. PARTICIPATION FINANCIERE

Celle-ci a été modifiée tout récemment, et votée au Conseil Communal le 27 juillet 2021 pour être mise en application dès les stages d'hiver (je joints la délibération).

La participation financière demandée aux parents d'enfants domiciliés dans la commune et/ou fréquentant une école de l'entité ainsi que pour les enfants des membres du personnel communal et du personnel du CPAS, même non domiciliés dans la commune est de **40 €/semaine** pour le 1er enfant, **35 €/semaine** pour le 2ème enfant et **30€** pour les suivants.

La participation financière demandée aux parents des enfants non domiciliés dans la commune et/ou ne fréquentant pas une école de l'entité est de **60 €/semaine** pour le 1er enfant, **50 €/semaine** pour le 2ème enfant et **40€** pour les suivants.

Ce coût a été calculé en tenant compte de la qualité du service offert aux enfants ainsi qu'aux parents. Une petite participation financière supplémentaire peut être demandée aux parents lors d'activités spécifiques (excursions, ...).

Notons qu'à long terme, nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'accès aux enfants ne soit pas empêché par le montant de la participation financière demandée aux parents notamment en instaurant un système de réductions pour les enfants issus de milieux défavorisés et les familles inscrivant plusieurs enfants en même temps.

5. INSCRIPTION

Avant chaque période de vacances, la publicité sera organisée par le mode de communication le plus approprié, à savoir, via un toutes-boîtes distribué dans l'entité de Burdinne, sur notre site internet et notre page Facebook et/ou via les directions d'écoles. Ce courrier comprend les informations relatives à l'organisation des stages (dates, lieux, horaires, modalités de paiement...), le thème proposé ainsi qu'un talon d'inscription.

Après réception de celui-ci par le service ATL, une fiche médicale est envoyée à chaque participant. Cette fiche doit être remise **au maximum** avant le premier jour du stage. Elle contient en autres les coordonnées de l'enfant, des parents, du chef de famille, du médecin traitant, les problèmes médicaux... (voir annexe 1)

Il est très important que cette fiche soit rendue complétée dans les plus brefs délais.

Toute modification de celle-ci en cours d'année doit être signalée à la coordinatrice.

La fiche reste valable un an et est **renouvelable avant les stages d'Hiver**.

6. OBJECTIFS PRINCIPAUX POURSUIVIS ET MOYENS UTILISES

- **Procurer aux enfants des temps de vacances en dehors du rythme et des exigences scolaires**

Les stages de vacances se veulent avant tout, un lieu où les enfants jouent. C'est pourquoi l'accueil qui est proposé aux enfants est principalement centré sur des activités ludiques.

- **Offrir aux enfants des animations diversifiées, favorisant le plaisir de jouer ; le développement physique de l'enfant selon ses capacités, sa créativité...**

Un planning des activités qui vont être organisées durant les stages de vacances est établi par les animateurs et supervisé par le coordinateur. Il est alors vérifié que les activités rencontrent les

différents besoins de l'enfant : développement physique et sensoriel, développement de la personnalité, développement du sens pratique et développement social.

Le programme d'animations doit comporter, chaque semaine, des moments de jeux en plein air, des activités sportives, des activités culinaires, créatives, d'expression, de découverte...

- **Créer un climat sécurisant et de confiance, pour que l'enfant se sente aussi bien dans son groupe que dans le lieu où il est accueilli et dans sa relation avec ses animateurs**

Un des objectifs premiers des stages de vacances est que l'enfant se sente à l'aise, en confiance, « comme chez lui ». Dans cette perspective, une attention toute particulière est accordée à l'accueil de l'enfant par l'animateur et à son intégration dans le groupe.

Les groupes sont organisés en fonction de l'âge, ce qui permet d'adapter l'accueil aux besoins d'une tranche d'âge spécifique.

L'accent est mis sur l'accueil de l'enfant dès son arrivée. Des jeux de connaissance et de présentation, au début de chaque semaine permettent aux enfants de se situer dans leur groupe et de connaître tant leurs animateurs et les autres enfants de leur groupe que les animateurs des autres groupes et le coordinateur.

Les lieux d'activités sont aménagés afin d'être accueillants et attrayants.

- **Assurer un encadrement par des animateurs compétents et expérimentés**

Chaque animateur travaillant lors des stages est préalablement sélectionné, sur base de son expérience en collectivité d'enfants et de sa motivation.

Un animateur sur trois, au minimum, est breveté. Afin d'assurer le suivi et un meilleur encadrement pédagogique des groupes, un coordinateur breveté est désigné.

Des réunions avec les animateurs sont prévues avant le stage. Celles-ci permettent d'assurer une cohérence d'action et de planifier des activités intergroupes. La mise sur pied des lignes directrices communes se fait surtout durant les réunions réalisées avant chaque période de stages, avec l'ensemble des animateurs y travaillant.

Afin de motiver les jeunes à poursuivre la formation d'animateur, l'Administration communale s'engage à rembourser la moitié du montant de la formation proposée par le Service de la Jeunesse de la Province de Liège aux jeunes qui décident de la suivre.

- **Créer un lieu d'accueil pour des enfants de tous les milieux et origines favorisant l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle**

L'accès à tous est favorisé.

La participation financière demandée aux parents ne doit pas être un obstacle à l'inscription de l'enfant. Au besoin, des solutions seront trouvées en fonction des cas individuels.

Un pluralisme actif est mis en place, c'est-à-dire une attitude d'ouverture envers toute forme de religion, culture, idéologie, ... sans jugement, dans le respect de chaque individualité. Cette sensibilisation est réalisée tant au niveau des animateurs (principalement via les réunions) que des enfants (par des activités de rencontre, jeux à thème, ...).

L'équipe des animateurs est elle-même composée de personnes de milieux, d'origines, de religion, de cultures, ... différentes.

➤ *Un accueil pour chacun*

Le centre de vacances est un espace de vie où l'enfant peut se sentir important aux yeux des adultes qui prennent soin de lui, où il peut prendre des initiatives, participer à la vie collective en donnant son avis, se sentir accepté et valorisé dans le groupe où il vit des expériences diversifiées.

Les conditions de continuité et de stabilité dans le cadre de vie sont nécessaires. C'est le lieu d'accueil qui s'adapte aux besoins des enfants accueillis et non l'inverse. D'autant plus lorsque l'on accueille des enfants à partir de 3 ans ou en situation de handicap.

Un enfant a besoin de sécurité physique et affective pour s'épanouir et continuer à s'investir dans l'environnement, dans les activités et dans les relations avec les adultes et les autres enfants.

L'enfant peut éprouver cette sécurité au travers de l'aménagement de l'espace et des relations avec l'équipe d'animation. La relation de confiance et le sentiment de sécurité se construisent jour après jour au travers des contacts avec un adulte qui apporte au bon moment une réponse ajustée, répétée et stable à ses besoins. Des repères fiables, des personnes de référence et des limites fourniront à l'enfant la structure qui l'aider à se sentir en sécurité.

- **Créer un lieu d'accueil pour des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques en favorisant l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de leurs facultés et difficultés avec une approche inclusive.**

L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant. Comme tous les enfants, il a ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, son sens de l'humour, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi a envie de vacances épanouissantes. Cette expérience d'accueil doit se préparer minutieusement.

Une rencontre avec les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement est organisée pour rassurer tout le monde : tant les parents que l'équipe d'animation et l'enfant lui-même afin de se connaître avant de débiter la grande aventure. Avant l'accueil de l'enfant, cette rencontre permet de chercher ensemble les clés pour la prise en charge.

Après examen de la situation, il peut cependant arriver que dans certains cas (besoins trop spécifiques, pas d'aménagements...), l'accueil ne puisse être envisagé dans le centre de vacances. Dans ce cas, d'autres pistes seront proposées aux parents.

Des activités peuvent demander une adaptation particulière. L'équipe d'animation fera en sorte d'opter pour des activités auxquelles chacun peut prendre part en prenant en compte les compétences et les attentes de tous.

- **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation**

Le jeu est à nouveau le moyen par excellence d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation, par son côté négociable, adaptable par et avec les enfants, la possibilité qu'il offre à chacun de s'exprimer, expérimenter et découvrir.

La vie en groupe est également un moyen en soi, chacun ayant sa place, ses droits et ses devoirs. Les règles de vie sont en effet négociées en début de stage, dans chaque groupe, avec les enfants.

Chez les enfants à comportement difficile, il est important d'observer de façon approfondie les situations qui provoquent cette attitude.

Il est important d'observer quelles sortes de réactions sont prises en compte par l'enfant. Il faut aussi essayer de voir dans quel domaine l'enfant difficile fait de son mieux et le stimuler via des mises en valeur sociales. Apprendre à l'enfant que les règles existent, qu'elles ne sont pas là uniquement pour entraver sa liberté, mais aussi pour lui permettre de vivre en collectivité, c'est aussi le rôle de l'adulte.

- **Renforcer l'autonomie et la confiance en soi**

Il est avant tout important d'éviter d'avoir une attitude négative envers les enfants. Une telle attitude s'exprime par des remarques négatives qui touche tant l'enfant que son comportement (ex : « Tu es bien méchant, ... »).

Au lieu de cela, il faut veiller à dire ce qu'on attend exactement de l'enfant. Des règles positives doivent remplacer les interdits.

Il ne faut pas comparer les enfants mais les complimenter dans les domaines où ils font des progrès.

- Assurer l'hygiène alimentaire, la santé et la sécurité physique des enfants

- ❖ **L'équilibre alimentaire**

Les collations proposées aux enfants dans le cadre des stages de vacances sont variées et équilibrées. En outre, il est également important que les animateurs veillent à ce que les enfants non seulement boivent suffisamment sur la journée mais aussi puissent boire de l'eau à volonté. Celle-ci sera donc mise librement à disposition des enfants dans des cruches.

- ❖ **L'hygiène**

L'hygiène se situe à différents niveaux :

L'hygiène du personnel et des enfants : des règles de base sont à respecter, se laver les mains avant toute manipulation d'aliments, laver les fruits avant leur consommation.

La préparation et la conservation des aliments : il faut conserver au frais les repas tartines, refroidir et stocker rapidement au frigo les aliments destinés à être consommés froids, vérifier la température du réfrigérateur et du congélateur. Les deux implantations des stages disposent d'un frigo.

Le nettoyage du matériel et des locaux : il faut nettoyer le matériel, les surfaces de travail après chaque utilisation.

L'environnement intérieur et extérieur répond aux normes de sécurité. Il s'agit de locaux scolaires.

L'espace est suffisant par rapport au nombre et à l'âge des enfants.

Les animateurs veillent à maintenir une bonne hygiène au sein des locaux (propreté, aération régulière du local). Ceux-ci sont nettoyés régulièrement afin d'assurer une qualité d'hygiène.

Le nettoyage est assuré par du personnel d'entretien de la commune de Burdinne. Ce personnel veille à l'entretien quotidien des locaux des stages. Néanmoins, il importe que les animateurs responsabilisent les enfants en veillant à ce que ceux-ci respectent la propreté des lieux notamment en mettant en place un règlement d'ordre intérieur concernant l'utilisation des toilettes, des vestiaires, le tri des déchets, le rangement de leur sac.

- ❖ **Les assurances et les accidents**

Les enfants participant au stage sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile et accidents corporels souscrite chez Ethias par la commune de Burdinne.

Le personnel du stage est assuré par la police susvisée.

Les formulaires relatifs aux déclarations d'accident de travail sont aux mains du coordinateur chargé de les remplir et de les expédier.

En cas d'accident grave, les animateurs doivent en avvertir immédiatement le coordinateur qui prendra toutes les mesures utiles. Néanmoins, et ce afin de pouvoir parer rapidement à toute éventualité, il est important que chaque animateur ait à porter de main, une série de coordonnées utiles : numéros de téléphone du coordinateur, du médecin, de la pharmacie, mais aussi plus généraux comme les services d'urgence, la police, les pompiers, le centre antipoison, ... Le pouvoir organisateur veille donc à désigner le médecin attitré des stages avant chaque période d'activités afin de pouvoir en informer les parents et les animateurs.

- ❖ **La fiche médicale et la pharmacie**

La fiche de santé est à remettre au coordinateur avant le début du stage.

Par ailleurs, il importe également que chaque animateur puisse au début de la période d'activités consulter les fiches des enfants dont il a plus particulièrement la charge et que les problèmes médicaux les plus aigus soient connus de l'ensemble de l'équipe d'animation.

Les fiches médicales sont à disposition des animateurs et peuvent être consultées à tout moment durant le stage.

Lors des balades, des sorties et des excursions, les animateurs doivent emporter la pharmacie de secours.

7. L'EQUIPE D'ANIMATION

❖ Le système de recrutement

Les animateurs (et coordinateurs) sont en général récurrents d'année en année mais chaque année nous postons une « offre d'emploi » pour les animateurs dans notre bulletin communal ainsi que sur notre site internet et notre page facebook. Nous recevons donc chaque année quelques candidatures, principalement de jeunes de la commune.

Pour les animateurs non qualifiés, lorsque nous le pouvons et qu'ils ont effectué le nombre d'heures nécessaires, nous faisons les démarches pour qu'ils obtiennent leur assimilation.

Lorsque nous sommes en manque d'animateurs nous cherchons aussi via les autres communes, nos connaissances ou autres.

Nous proposons aussi d'intervenir dans le coût de la formation en tant qu'animateur mais il y a de moins en moins de jeunes disponibles.

Les équipes sont constituées selon les qualifications et les préférences (âge) des animateurs.

Lors du renouvellement de l'agrément nous avons surtout travaillé avec les coordinateurs pour la révision du projet pédagogique et du ROI. Ces documents sont vu avec les nouveaux animateurs lors de nos réunions de préparations, il y a souvent peu de remarques mais lorsqu'il y en a une, nous en prenons note pour le futur.

Nous avons notamment revu il y a quelque temps l'organisation des journées ainsi que les répartitions des groupes.

Cependant, nous pouvons surement améliorer ce point en y travaillant d'avantage avec l'ensemble de l'équipe. De même nous pourrions organiser plus de réunions préparatoires (même si ce n'est pas évident de rassembler tout le monde).

❖ Le coordinateur :

Le coordinateur est l'organisateur et le garant du bon déroulement des activités. Il est également le garant du bien-être physique et affectif des enfants et des animateurs. C'est lui qui assure l'accueil des parents et qui assure le relais avec les autorités et les autres contacts extérieurs. Il assure aussi la supervision des activités ainsi que l'évaluation des animateurs.

❖ Les animateurs :

Globalement un taux d'encadrement d'un animateur pour 10 enfants est suffisant mais ce taux est bien évidemment à moduler selon l'âge des enfants et les activités programmées.

Ainsi les normes ONE relatives aux stages de vacances prévoient-elles :

- Un animateur par groupe de 8 enfants âgés de moins de 6 ans.
- Un animateur par groupe de 12 enfants âgés de plus de 6 ans.

Dans la mesure où nous assurons l'accueil de 40 enfants en moyenne par jour, une équipe de 3-4 animateurs s'avère être le minimum nécessaire pour assurer l'encadrement et garantir un accueil de qualité au sein de cette structure.

❖ Les réunions :

Avant chaque période de vacances, plusieurs réunions sont consacrées à l'élaboration d'un programme d'activités pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 12 ans (voir pour les 3 groupes si besoin). Les activités sont variées et doivent rencontrer les différents besoins de l'enfant (développement physique, psychologique, social, sensoriel...). Elles doivent viser l'épanouissement de l'enfant, sa propre découverte, sa socialisation...

Le programme peut être composé d'activités ludiques, culinaires, sportives, musicales, d'expression, de création... Il est bien entendu que ce programme d'activités ne constitue qu'un canevas qui devra s'adapter aux circonstances, aux souhaits des enfants et à leurs possibilités physiques et culturelles.

❖ Les évaluations :

Chaque nouvel animateur est évalué après sa première période de stage par une grille d'évaluation remise au coordinateur. Celui-ci observe et évalue l'animateur pour ensuite faire le point avec lui sur son évaluation et discuter si besoin des points à améliorer.

Pour ce qui est de l'évaluation des stages en eux-mêmes nous organisons plus ou moins tous les deux ans une enquête distribuées aux parents (avec une partie parent et une partie enfant) pour leur permettre de nous donner leur avis (organisation, animation, prix, horaire).

❖ Le cahier de communication :

L'équipe d'animateur utilise un cahier de communication afin de pouvoir échanger les informations d'ordre pratique : quel enfant ne viendra pas un tel jour, les éventuels malades, les sanctions données à un enfant...

Cela permet à chaque animateur de consulter celui-ci lors de son arrivée et de savoir ce qu'il s'est passé ou d'avoir les nouvelles informations de la journée.

Ce cahier permet aussi de faire passer le message à un parent.

Une attention particulière est donnée quant aux :

- relations entre animateurs et enfants

L'objectif premier poursuivi est le bien-être et l'épanouissement des enfants qui nous sont confiés dans un cadre rassurant, stimulant et enrichissant.

Chaque enfant est considéré comme unique, c'est-à-dire avec ses spécificités propres.

Par ailleurs, l'enfant est reconnu comme un acteur de l'accueil et participe en tant que tel au choix des animations, à l'élaboration du règlement, à l'organisation de la vie du groupe, ...

L'équipe éducative s'accorde donc à concevoir l'enfant comme un partenaire et un acteur de ses loisirs.

→ Les règles de vie :

Celles-ci sont pensées et mise en place durant les activités, avec les animateurs et les enfants. Pour nous, les règles de vie concrétisées par les enfants ont bien plus d'impact et d'importance que les règles prédéfinies et imposées. Lorsqu'elles sont définies, les enfants réalisent des affiches avec les animateurs et celles-ci sont affichées dans nos locaux.

Une fois ces règles de vie mises en place, les animateurs à les revoir régulièrement pour que les différents groupes occupant nos stages se sentent concernés et au besoin, ces règles de vie sont revues et modifiées.

- relations entre animateurs

L'animation est un travail d'équipe : chaque membre du personnel a donc sa place dans l'élaboration et l'évolution de la qualité des stages proposés. Des réunions de préparation et d'évaluation sont par conséquent indispensables.

Lors de celles-ci, différents points sont passés en revue : les rôles et responsabilités de chacun, les moyens dont on dispose : local et environnement, organisation pratique, mode de fonctionnement, personnel, moyens financiers...

Il existe une convention reprenant les différents rôles et obligations de l'animateur. Par la signature de celle-ci, l'animateur s'engage à en respecter les termes.

- relations entre parents et animateurs

Les parents qui confient leur(s) enfant(s) aux stages de vacances ne renoncent pas pour autant à leurs responsabilités pédagogiques. Au contraire, en inscrivant leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé par la commune de Burdinne, les parents créent du même coup une relation de confiance et un véritable partenariat avec l'équipe éducative.

Les parents sont donc toujours les bienvenus et peuvent toujours discuter, mais chez nous, la responsabilité envers les enfants, leur enfant, est partagée. Quoiqu'il en soit, les parents demeurent les éducateurs les plus importants et c'est pourquoi il convient qu'ils soient associés étroitement à l'initiative.

Les stages de vacances mettent à disposition des parents un exemplaire du projet pédagogique ainsi que du ROI (annexe 2)

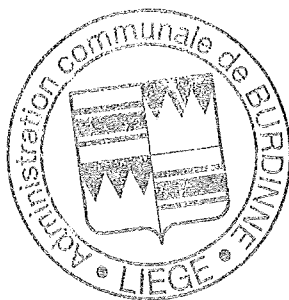
Informations complémentaires, problèmes, réclamations ou questions, vous pouvez contacter :
Delphine Hamende, coordinatrice ATL – atl@burdinne.be - ☎ 085/51.97.19.

Burdinne, le 19/10/2021

Par le Collège,

La Directrice générale,

Brigitte BOLLY



Le Bourgmestre,

Frédéric BERTRAND